



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 14 juin 2024

Question écrite urgente

Les copains d'abord !

Il est étonnant de constater que, depuis près de 15 ans, les présidents des 5 conseils d'administration des fondations HBM sont systématiquement des représentants des composantes politiques Vertes, socialistes et PLR.

C'est suffisamment cocasse pour le relever, car même la CAFI ne déroge pas à cette règle.

Mais pas seulement, nous retrouvons les mêmes membres de ces partis dans les vice-présidences des commissions et plus largement dans les bureaux, voire dans les sous-commissions de la CAFI.

Je suis surpris de ce népotisme au sein des fondations immobilières où le renvoi d'ascenseur semble plus important que les compétences qui, semblerait-il, se trouveraient uniquement au sein des rangs VERTS – PS – PLR.

Je ne parle même pas de la création de la CAFI qui chapeaute les 5 autres conseils comme supercontrôleur et organe décisionnaire pour tous, où l'on retrouve les mêmes acteurs ayant un statut de SUPER-administrateur.

Un doublon, certainement : dès lors que des administrateurs sont nommés dans les 5 fondations, le rôle de la CAFI est superflu et n'est pas justifié.

L'organe de contrôle est le Conseil d'Etat et non les superadministrateurs de la CAFI.

Au-delà du coût superflu de la CAFI aux frais des contribuables, les questions d'organisation entre les 5 fondations HBM peuvent parfaitement être gérées par le service administratif/secrétariat de la fondation SFIDP, lequel jouera parfaitement le rôle de passerelle entre eux.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Quels sont les critères retenus pour nommer les présidences ?*
- *Est-ce que ces critères ne sont remplis que par les représentants des partis politiques VERTS – PS – PLR ?*
- *Dans la négative, est-ce qu'il est prévu de nommer des personnes d'autres groupes politiques afin de garantir l'équilibre des représentations politiques ?*
- *Est-ce qu'il y a du népotisme dans la nomination de ces présidences ?*
- *Est-ce qu'il est judicieux de maintenir la CAFI, sachant que les 5 autres conseils sont tout autant légitimes ?*
- *Est-ce que le Conseil d'Etat prévoit de revisiter ces conseils d'administration et plus largement son fonctionnement ?*